

## FICHE D'INSCRIPTION LONGE COTE HORS SAISON

NOM/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal/Ville : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Taille de combinaison : \_\_\_\_\_ Tél d'urgence : \_\_\_\_\_

**Formule choisie** : cochez votre choix et précisez la date souhaitée

1 séance : 11 € sans matériel fourni  
**Date de la séance** : \_\_\_\_\_

1 séance : 14 € combinaison fournie  
**Date de la séance** : \_\_\_\_\_

Forfait 10 séances : 89€ (valable du 1 an à compter de la date d'achat)  
**Date de la 1ère séance** : \_\_\_\_\_

### ATTESTATION

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du long-côte et atteste mon aptitude à savoir plonger et nager 50 mètres.

L'Institut Sports Océan est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur notre site internet et dans tous les documents faisant la promotion de l'ISO, de la ville des Sables d'Olonne et de l'office de Tourisme des Sables d'Olonne.

J'ACCEPTÉ OUI  NON

**Mode de règlement :**

CB  Chèque

Espèce  Chèque ANCV

***Date et signature précédées de la mention  
« Lu et approuvé »***

**Agréments :**

Education nationale 03-24-194  
Jeunesse et Sports 085-194-102  
Fédération Française de Voile 85.014  
Fédération Française de Canoë-Kayak 13.065

**INSTITUT SPORTS OcéAN**

1, Promenade Kennedy - 85100 LES SABLES D'OLONNE  
Tél. : 02 51 95 15 66 - Fax : 02 51 32 35 02  
www.institutsportsocean.com - contact@institutsportsocean.com  
Fédération Française de Surf 85.055

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre l'Institut Sports Océan, établissement de la Ville des Sables d'Olonne et ses usagers ou bénéficiaires des activités sportives, dont celles nautiques et aquatiques.

La réservation d'une activité par une inscription implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente telles qu'énoncées ci-après et notifiées au client:

### ARTICLE 1 : CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente concernent les activités dites individuelles: stages, cours particuliers, locations, balades nautiques, animations, etc.

### ARTICLE 2 : QUALIFICATION DE L'ENCADREMENT

Les équipes d'encadrement de l'Institut Sport Océan sont titulaires d'une qualification conformément à l'article L212-1 du Code du Sport. Les équipes pédagogiques peuvent enseigner des disciplines nautiques et aquatique conformément à l'article L 212-3 du Code du Sport. La consultation des diplômes est tenue à la disposition des clients au secrétariat.

### ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

Le client atteste de l'aptitude du ou des stagiaires à s'immerger et à nager 25 mètres au moins (si le stagiaire a moins de 16 ans).

Il autorise les responsables de la structure à faire donner les soins médicaux, à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale qui apparaîtrait indispensable pour le stagiaire et s'engage à en assurer le règlement.

Le client dégage la responsabilité de la Ville des Sables d'Olonne en dehors des heures normales d'activités.

Il certifie avoir pris connaissance du niveau de pratique et du niveau technique requis pour s'inscrire et participer au stage.

### ARTICLE 4 : TARIFS

Les tarifs de nos activités ont été calculés en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et seront définitifs lors de votre inscription.

### ARTICLE 5 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX RESERVATIONS INDIVIDUELLES

Est qualifié de client individuel, toute personne effectuant une réservation pour une prestation de loisir au sein l'Institut Sports Océan, à destination des particuliers.

L'inscription deviendra définitive après acceptation par l'Institut Sports Océan de la fiche d'inscription dûment complétée et signée ou d'une inscription complète réalisée sur Internet.

Aucune inscription ne peut être prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement intégral ou du paiement en ligne correspondant.

Les réductions sont applicables au moment du règlement et ne pourront être remboursées ultérieurement.

Le client atteste avoir le niveau requis pour participer au stage:

- Je suis débutant : J'accède au stage « premiers bords. »
- J'ai mon niveau 1 Optimist Tanchet : J'accède au stage « perfectionnement » Lac de Tanchet.
- J'ai mon niveau 1 : J'accède au stage « perfectionnement » sur un bateau du même type.
- J'ai mon niveau 2 : J'accède au stage « évolution » sur un bateau du même type.

L'autonomie recherchée dans un niveau s'atteint généralement en réalisant plusieurs stages dans le même niveau. En cas d'hésitation dans le choix du stage, il est conseillé de s'inscrire dans le niveau le moins élevé pour profiter pleinement du stage.

Il n'est pas possible, sauf accord préalable de l'Institut Sports Océan, de modifier une réservation individuelle.

Toute demande de modification (dates, niveaux, supports) sera soumise à l'accord du directeur de la structure. En aucun cas le remboursement total ou partiel de la réservation initiale ne sera appliqué.

L'Institut Sports Océan peut exiger le changement de groupe de niveau d'un stagiaire sans donner lieu à remboursement. Toutes modifications entraînant un surcoût restent à la charge du client.

Les conditions d'annulation pour les réservations individuelles dépendent du délai et du motif d'annulation:

- Annulation du fait du stagiaire avant le début de la prestation : Les sommes versées resteront acquises à l'Institut Sports Océan. Le stagiaire pourra bénéficier d'un avoir, sur présentation d'un justificatif émanant d'une autorité compétente pour une raison médicale ou un préjudice grave. Une somme forfaitaire de 20 % par prestation annulée (stages, location, cours particuliers...) sera conservée par l'Institut Sports Océan pour frais de gestion.
- Annulation du fait du stagiaire après le début de la prestation:

Aucun remboursement ne sera accordé après le début de la prestation ou le commencement du stage.

Toutes prestations interrompues ou non consommées du fait d'un niveau physique et/ou technique insuffisant ne donneront pas lieu à un remboursement. En cas de blessure survenue pendant le cours et sur

présentation d'un justificatif médical, il pourra être proposé un échange de prestation selon la disponibilité du planning.

- Annulation par l'Institut Sports Océan :

L'Institut Sports Océan est susceptible, notamment par manque d'effectif, d'annuler un stage. Il pourra être proposé une autre activité que le client est libre de refuser. Dans ce cas, l'Institut Sports Océan remboursera l'intégralité des sommes versées. Des conditions météo ou de pratique de l'activité défavorables ne constituent pas une clause d'annulation. L'activité sera aménagée ou remplacée sans donner lieu à un remboursement même partiel. L'équipe d'encadrement décide du support et du lieu de pratique adaptés aux conditions météo et au niveau des stagiaires pour garantir leur sécurité et le bon déroulement du stage.

- Annulation par décision d'Etat ou arrêté Préfectoral :

En cas d'épidémie, de pandémie et en cas d'arrêt des activités, de limitation ou d'interdiction de déplacement et sur une décision réglementaire, l'Institut Sports Océan s'engage à rembourser la totalité des sommes versées.

- En cas de force majeure (incendie, indisponibilité des locaux ou des espaces de pratiques pour travaux / maintenances,...), l'Institut Sports Océan informera le client de l'annulation de la prestation réservée et remboursera intégralement les sommes versées.

### ARTICLE 6 : VESTIAIRES

Des vestiaires et sanitaires peuvent être mis à disposition des pratiquants pendant la durée de l'activité. En cas de vol ou de détérioration de vêtements et (ou) d'objets personnels, l'établissement ne peut être tenu responsable. Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires.

### ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'Institut Sports Océan, établissement municipal a souscrit une assurance responsabilité civile liée aux activités dispensées.

Le matériel est assuré. Il appartient aux groupes de se garantir hors du temps d'activité.

### ARTICLE 8 : AFFICHAGE

Conformément au code du sport, un panneau visible de tous met en évidence : L'attestation d'assurance de la Ville des Sables-d'Olonne de l'année en cours

Les conseils de secours

Le règlement intérieur de l'établissement

Le plan des zones de navigation

La liste des personnes qualifiées pour l'enseignement.

### ARTICLE 9 : RÉCLAMATION

Dans le cas où le client constaterait l'absence ou la mauvaise qualité d'une prestation contractuellement prévue, il doit en informer le Directeur de l'Institut Sports Océan ou son représentant qui s'engage à tout mettre en oeuvre dans les plus brefs délais pour résoudre le problème constaté.

### ARTICLE 10 : INFORMATIQUE

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. Elles sont conservées par l'Institut Sports Océan pour une durée de 3 ans. Vous pouvez accéder aux informations et éventuellement procéder aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir une documentation sur les activités de l'Institut Sports Océan.

### ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

L'Institut Sports Océan est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraire de votre part lors de votre inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur le site internet de l'Institut Sports Océan et dans tous les documents faisant la promotion de l'Institut Sports Océan.

### ARTICLE 12 : JURIDICTION COMPÉTENTE

Tous litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses sont de la compétence des Tribunaux dans le ressort desquels se situe la Ville des Sables d'Olonne.

**INSTITUT SPORTS OCEAN (Tanchet) - ouvert toute l'année**

1 promenade Kennedy - 85100 Les Sables d'Olonne

tél : 02 51 95 15 66 / fax : 02 51 32 35 02

e-mail : nautique@institutsportsoccean.com

**INSTITUT SPORTS OCEAN (Base de Mer) - Juillet / Août**

1 quai Dingler - 85100 Les Sables d'Olonne

tél : 02 51 95 15 09